

1. Établissement

Benefaction Foundation (nommée ci-après « Benefaction »), fondation de bienfaisance publique enregistrée, convient d'établir le _____ (le « Fonds ») selon les modalités de cette convention. Le nom de ce Fonds sera indiqué sur vos rapports et sur la correspondance envoyée aux organismes de bienfaisance que vous aurez recommandés, à moins d'indication contraire. Benefaction est responsable de l'administration du Fonds et elle investira toutes les contributions qui y seront versées. Veuillez consulter votre fiscaliste pour discuter des stratégies qui conviennent à votre situation fiscale.

II. Donateur(s) et successeur(s)

Donateur 1	Titre (<i>M., M^{me}, D^r, Société</i>)		Nom complet (<i>incluant les initiales</i>)	
Adresse municipale		Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone	Adresse de courriel	Date de naissance (<i>jj/mm/aaaa</i>)		Prénom préféré
Adresse du domicile (<i>si elle diffère de l'adresse postale</i>)				Numéro d'entreprise (<i>le cas échéant</i>)
Donateur 2	Titre (<i>M., M^{me}, D^r, Société</i>)		Nom complet (<i>incluant les initiales</i>)	
Adresse municipale		Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone	Adresse de courriel	Date de naissance (<i>jj/mm/aaaa</i>)		Prénom préféré
Adresse du domicile (<i>si elle diffère de l'adresse postale</i>)		Numéro d'entreprise (<i>le cas échéant</i>)		Relation avec le donateur 1

Le donateur 1 ou le donateur 2 peut en tout temps fournir des recommandations écrites à Benefaction quant à l'utilisation du Fonds.

Successeur 1	Titre (<i>M., M^{me}, D^r, Société</i>)		Nom complet (<i>incluant les initiales</i>)	
Adresse municipale		Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone	Adresse de courriel	Date de naissance (<i>jj/mm/aaaa</i>)		Prénom préféré
Adresse du domicile (<i>si elle diffère de l'adresse postale</i>)				Numéro d'entreprise (<i>le cas échéant</i>)
Relation avec le donateur				
Successeur 2	Titre (<i>M., M^{me}, D^r, Société</i>)		Nom complet (<i>incluant les initiales</i>)	
Adresse municipale		Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone	Adresse de courriel	Date de naissance (<i>jj/mm/aaaa</i>)		Prénom préféré
Adresse du domicile (<i>si elle diffère de l'adresse postale</i>)				Numéro d'entreprise (<i>le cas échéant</i>)
Relation avec le donateur				

Veuillez remplir une copie de la première page de cette convention si vous souhaitez ajouter des donateurs ou des successeurs additionnels. Vous devrez fournir une photocopie d'un passeport ou d'un permis de conduire valide pour chaque donateur à des fins de vérification des signatures, à moins que le conseiller en placements n'ait confirmé l'identité de cette personne. S'il s'agit d'une entreprise, vous devez fournir une copie de la résolution de la société, des statuts constitutifs et du numéro d'entreprise, à moins que le conseiller en placements n'ait confirmé l'identité de cette entreprise (*veuillez consulter la section « À l'usage exclusif des conseillers »*).

Renseignements concernant le successeur additionnel

- Les successeurs désignés assumeront à parts égales la responsabilité du Fonds.
- Le successeur 2 doit être considéré comme étant le successeur remplaçant si le successeur 1 n'est plus en mesure de fournir des directives.
- Les actifs du Fonds original seront divisés en parts égales entre les Fonds des successeurs, sous réserve des minimums applicables à chaque Fonds (*veuillez consulter la section « Capitalisation »*).
- Les administrateurs de Benefaction seront les successeurs du Fonds.
- Les successeurs peuvent formuler des recommandations de subventions pour le Fonds pendant ma/notre vie.

Je reconnais/nous reconnaissons que les successeurs désignés dans cette convention auront les droits et les privilèges d'un donateur lors du changement de relève. Si les successeurs ne peuvent pas ou ne veulent pas agir à titre de successeurs, ce sont les administrateurs de Benefaction qui assumeront tous les droits et les privilèges à l'égard du Fonds. Je reconnais/nous reconnaissons que, par défaut, si aucun successeur n'est désigné, ce sont les administrateurs de Benefaction qui deviendront les successeurs du Fonds. Je reconnais/nous reconnaissons que si le successeur désigné est un mineur, c'est le tuteur légal qui aura autorité sur le Fonds jusqu'à ce que le mineur atteigne l'âge de la majorité.

III. Frais d'administration

Sous réserve de l'Article XII, le capital du Fonds doit être détenu, administré et géré par Benefaction ou ses mandataires. Les revenus distribués devront servir aux fins décrites dans le présent document. Benefaction recevra des frais d'administration de 1 % pour les dons initiaux ou subséquents inférieurs à 1 000 000 \$. Les Fonds qui ont accumulé des dons d'au moins 1 000 000 \$, mais inférieurs à 2 000 000 \$, sont assujettis à des frais d'administration de 0,5 % sur les dons. Les Fonds qui ont accumulé des dons d'au moins 2 000 000 \$, mais inférieurs à 3 000 000 \$, sont assujettis à des frais d'administration de 0,35 % sur les dons. Les frais d'administration portant sur les Fonds qui ont accumulé 3 000 000 \$ et plus peuvent être négociés avec Benefaction. Par la suite, les frais annuels applicables représentent 0,50 % pour les Fonds de 1 000 000 \$ au plus, 0,35 % de la tranche de 1 000 000 \$ suivante et 0,15 % du reste. Ces frais annuels sont basés sur la valeur marchande des actifs du Fonds. Ils servent à assurer les services administratifs pour le compte du Fonds, ce qui comprend l'émission de reçus à des fins fiscales, le paiement des dépenses, la préparation de rapports et l'exécution des responsabilités fiduciaires. Ces frais ne comprennent pas les frais de conseils en placement ni les frais de gestion payables par Benefaction à la société de placement. Benefaction se réserve le droit de modifier ses frais en fournissant un préavis écrit au(x) donateur(s).

IV. Capitalisation

Je, le donateur, souhaite/nous, les donateurs, souhaitons faire un don d'environ : _____ \$.

Je reconnais/nous reconnaissons que la totalité du don ci-dessus sera allouée à un fonds affecté, au sens de la définition de l'Agence du revenu du Canada, et que le Fonds sera utilisé pour atteindre mes/nos objectifs philanthropiques tels que ceux-ci sont énoncés dans cette Convention de donation. Je comprends/nous comprenons que tous les dons sont irrévocables et qu'ils doivent être conformes à la Politique portant sur l'acceptation des dons de Benefaction. Cette politique stipule qu'un don doit s'élever à au moins 25 000 \$ et que ce montant doit être maintenu au fil du temps. Si je devais/nous devons recommander une ou des subventions qui auraient pour effet de ramener le solde du Fonds en deçà du seuil de 25 000 \$, Benefaction pourrait, à son entière discrétion, acheminer la totalité des sommes du Fonds à des organismes de bienfaisance choisis par le donateur (déduction faite de tous les frais payables à Benefaction) et fermer le Fonds.

Benefaction exige une Lettre d'autorisation pour confirmer les dons en nature ou les dons en espèces, en plus des renseignements ci-dessous concernant le don :

- La Lettre d'autorisation est annexée
- La Lettre d'autorisation suivra à une date ultérieure
- Voir les détails ci-dessous

Don en espèces

- Par la présente, je remets/nous remettons à Benefaction la somme en espèces de : _____ \$.
- Par chèque
- Par un transfert unique de mon/notre compte de placement

Nom de l'institution cédante	Nom du compte	Numéro de compte
------------------------------	---------------	------------------

Don de titres

- Par la présente, j'autorise/nous autorisons le transfert de titres de mon/notre compte au compte suivant à l'intention de Benefaction. Je reconnais/nous reconnaissons que Benefaction utilise le cours de clôture à la date du transfert pour déterminer le montant indiqué sur le reçu d'impôt et que ce montant peut être différent du produit de la vente des placements.

Nom de l'institution cédante	Nom du compte (<i>Compte du donateur</i>)	Numéro de compte
Nom de l'institution destinataire	Nom du compte Benefaction Foundation	Numéro de compte

Les titres remis en nature peuvent comprendre des actions de sociétés cotées en bourse, des parts de fonds communs de placement ou des obligations. Veuillez indiquer si certains des titres transférés sont présentés sous forme de certificat.

Description du titre/du Fonds (Nom)	Symbole/CUSIP ou Code du Fonds	Quantité (nombre d'actions/de parts)	Valeur estimative \$
Description du titre/du Fonds (Nom)	Symbole/CUSIP ou Code du Fonds	Quantité (nombre d'actions/de parts)	Valeur estimative \$
Description du titre/du Fonds (Nom)	Symbole/CUSIP ou Code du Fonds	Quantité (nombre d'actions/de parts)	Valeur estimative \$
Description du titre/du Fonds (Nom)	Symbole/CUSIP ou Code du Fonds	Quantité (nombre d'actions/de parts)	Valeur estimative \$

- Veuillez consulter la liste ci-jointe (*si vous avez besoin de plus d'espace pour énumérer les titres, veuillez fournir une page d'instructions distincte*).

Autres dons

Veuillez cocher toutes les situations applicables.

- Don d'une police d'assurance-vie. *Benefaction recevra une copie de la police d'assurance-vie.*
- Don d'actions d'une société privée. *Benefaction recevra une copie des statuts constitutifs et des certificats d'actions.*
- Legs de bienfaisance. *Benefaction recevra une copie des instructions relatives au legs.*

Veuillez vous assurer de fournir des recommandations de subventions pour les Fonds qui ne seront pas capitalisés du vivant du donateur. (*Veuillez consulter la section VI. « Objet du don et droits afférents aux recommandations de subventions »*).

V. Versements

Les subventions peuvent être recommandées à tout moment pendant l'année. Les donateurs peuvent choisir le moment et le montant des versements annuels. Toutefois, conformément à l'Agence du revenu du Canada, ils doivent distribuer un montant minimal sur une base annuelle (contingent des versements) à un donataire reconnu, et ce, à partir de l'année civile suivant celle de l'établissement du Fonds. En raison de la méthode de calcul, le montant minimal à distribuer pourrait être inférieur pendant les deux premières années du Fonds. Toutes les subventions doivent être approuvées par le conseil d'administration de Benefaction. Le montant minimum de subvention est présenté dans la Politique d'attribution des subventions de Benefaction. Les donateurs devraient faire part de leurs recommandations à Benefaction en remplissant le formulaire Recommandations de subventions, ou en envoyant un avis en format écrit, manuscrit ou

électronique. Les recommandations de subventions approuvées sont traitées dans les 10 jours ouvrables suivant la réception des fonds dans le compte bancaire de Benefaction.

VI. Objet du don et droits afférents aux recommandations de subventions

J'accepte/nous acceptons de fournir des recommandations de subventions à Benefaction dans le but de satisfaire à mon/notre obligation annuelle relative au contingent des versements. Les biens utilisés pour établir le Fonds devraient être répartis à des fins caritatives conformément :

- Au formulaire « Recommandations de subventions" annexé
- Aux instructions qui seront envoyées par écrit à Benefaction à une date ultérieure

En ce qui a trait à mes/nos recommandations de subventions, je reconnais/nous reconnaissons que :

- a. Dans l'éventualité où un ou plusieurs des organismes de bienfaisance désignés dans le formulaire « Recommandations de subventions » cessent d'exploiter leurs activités ou perdent leur statut de donataire reconnu, le conseil d'administration de Benefaction peut, à son entière discrétion, conformément à la Politique d'attribution des subventions de Benefaction alors en vigueur, verser le montant à distribuer à d'autres donataires reconnus qui exploitent des activités ou offrent des services comparables à ceux des organismes de bienfaisance que j'avais/nous avons désignés.
- b. Mes/nos recommandations de subventions sont seulement des recommandations, et elles doivent être approuvées par le conseil d'administration de Benefaction. Si je ne formule/nous ne formulons aucune recommandation de subvention, ou si les recommandations de subventions ne sont pas suffisantes après que nous avons été informés de cette situation par Benefaction, cette dernière devra verser les fonds requis conformément à la Politique d'attribution des subventions susmentionnée.
- c. Je ne ferai/nous ne ferons aucune recommandation de subvention à l'égard d'un donataire reconnu dont un ou des membres de ma/notre famille, ou des personnes avec lesquelles j'ai/nous avons un lien de dépendance pourraient bénéficier.
- d. Aucune des subventions n'est octroyée dans le but de respecter une promesse de don exécutoire en vertu de la loi.

VII. Dons subséquents

Tous les dons subséquents seront assujettis aux mêmes conditions et modalités que celles établies dans la présente convention.

VIII. Reçus d'impôt

Le donateur recevra un reçu d'impôt officiel pour tous les dons de 50 \$ ou plus versés au Fonds, ou pour tout autre montant minimum que Benefaction peut établir de temps à autre, à moins que le donateur n'avise Benefaction qu'il n'a pas besoin de reçu de don à des fins fiscales. Chaque reçu, y compris ceux portant sur les dons subséquents, porte la date à laquelle Benefaction reçoit le don. L'évaluation de tous les reçus est assujettie à la Politique portant sur l'acceptation des dons de Benefaction.

IX. Droit à la vie privée

Je reconnais/nous reconnaissons que Benefaction peut utiliser mes/nos renseignements personnels afin de traiter les dons, d'administrer la prestation des services de bienfaisance, d'établir, de maintenir et de gérer notre relation mutuelle, notamment en ce qui a trait à l'établissement et à la gestion du Fonds de même qu'à la tenue d'un registre exact de ma/notre participation; afin de fournir des renseignements concernant les activités du Fonds et de proposer d'autres possibilités de dons; afin de vérifier mon/notre identité et de me/nous protéger contre la fraude; afin de répondre aux obligations réglementaires et à d'autres exigences juridiques; et pour compiler des statistiques concernant les activités de Benefaction et comprendre les besoins actuels et futurs des donateurs ainsi que leurs préférences.

Je reconnais/nous reconnaissons également que, en administrant ses services de bienfaisance, Benefaction peut communiquer mes/nos renseignements personnels à d'autres parties : lorsque les autres parties sont des bénéficiaires de

subventions et que j'ai/nous avons consenti à être nommé(s); lorsque les autres parties sont des tiers fournisseurs de services, des fournisseurs ou des mandataires de Benefaction qui aident cette dernière à fournir ses services; lorsque la loi l'exige ou l'autorise.

Les tiers fournisseurs de services de Benefaction doivent respecter les politiques de protection de la vie privée de cette dernière et utiliser tout renseignement personnel obtenu dans le seul but de suivre les instructions qu'ils ont reçues ou de fournir des services. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter notre Politique de confidentialité sur le site www.fr.benefaction.ca.

Toutes les subventions versées par Benefaction aux organismes de bienfaisance sont accompagnées d'une lettre faisant état du don effectué par le Fonds détenu auprès de Benefaction. La lettre d'accompagnement peut préciser le nom et l'adresse complets du donateur ou indiquer que ce dernier préfère demeurer anonyme. Veuillez indiquer votre préférence ci-dessous :

- Je préfère/nous préférons demeurer anonyme(s).
- Je préfère/nous préférons que mon/notre identité, y compris mon/nos nom(s) et adresse(s), soit transmis à l'organisme de bienfaisance récipiendaire.
- Je préfère/nous préférons que seulement le nom du Fonds soit transmis à l'organisme de bienfaisance récipiendaire.

Si aucune préférence n'est indiquée ci-dessus, je reconnais/nous reconnaissons que le troisième choix sera l'option choisie par défaut.

X. Gestion des placements

Je comprends/nous comprenons que le conseil d'administration de Benefaction a l'obligation fiduciaire de gérer les actifs du Fonds. Je reconnais/nous reconnaissons que Benefaction a l'entière autorité et discrétion de choisir les gestionnaires de placement, d'évaluer leur performance de même que de modifier la répartition des actifs et les mandats de gestion des placements au besoin et conformément à toutes les lois applicables.

Nonobstant ce qui précède, je souhaite/nous souhaitons que, si possible, Benefaction considère avoir recours aux services de mon/notre conseiller en placements pour la gestion du Fonds, conformément à la Politique de placement de Benefaction. Je comprends/nous comprenons que le conseiller en placements pourrait recevoir des frais de gestion de la part de sa société de gestion des placements, lesquels seront déterminés en fonction de la valeur marchande des actifs du Fonds.

Société de placement	
Nom du/des conseiller(s)	Numéro de téléphone
Adresse	Adresse de courriel

XI. Modification

La présente convention peut être modifiée par consentement mutuel entre Benefaction et le ou les donateurs. Si les circonstances devaient changer et ne plus permettre l'utilisation des revenus et du capital du Fonds aux fins désignées, et si le ou les donateurs/successeurs décédaient ou étaient incapables de consentir à des modifications, Benefaction pourrait établir d'autres objectifs pour les revenus et le capital du Fonds, à condition que le Fonds continue de porter le nom du ou des donateurs et que les nouvelles modalités respectent le plus possible les intentions initiales du ou des donateurs du Fonds.

XII. Directives et attestation

Je reconnais/nous reconnaissons que tout don effectué représente un don irrévocable à Benefaction, organisme de bienfaisance enregistré, et qu'il n'est pas remboursable pour quelque raison que ce soit. Je reconnais/nous reconnaissons que jusqu'à 100 % de ce don est réputé constituer un fonds de dotation. Benefaction peut appliquer une partie du revenu, des gains en capital et du capital original du Fonds (réalisés ou courus) à l'exercice de ses activités de bienfaisance dans la mesure où cette entente et la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) le permettent de temps à autre. Je reconnais/nous reconnaissons également que, en vertu de la *Loi sur les fiduciaires* (Ontario), Benefaction pourrait transférer le Fonds à un autre organisme de bienfaisance et que ma/notre Convention de donation y serait ainsi assignée sans mon/notre approbation. Cela dit, je serai avisé/nous serons avisés d'un tel changement.

Signature du donateur 1

Signature du donateur 2

Date

Date

Benefaction Foundation

Je possède l'autorité nécessaire pour lier la société.

Nom complet

Titre

Signature

Date

À l'usage exclusif des conseillers

Veillez choisir l'option appropriée ci-dessous et fournir les renseignements demandés.

<input type="checkbox"/> Je certifie par la présente que le(s) donateur(s) a(ont) fourni une copie d'un passeport ou d'un permis de conduire valide à des fins de vérification de la signature.	Numéro d'identification
<input type="checkbox"/> Je certifie par la présente que le donateur est une société et que j'ai reçu une copie de la résolution de la société, des statuts constitutifs et du numéro d'entreprise.	Numéro d'entreprise
<input type="checkbox"/> Je certifie par la présente que le ou les donateurs sont des clients de _____ et que ces clients ne sont pas dans l'obligation de fournir une preuve d'identité, ou que leur identité a été vérifiée d'une autre façon, conformément à la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> (Canada) et aux règlements y afférents.	

Je reconnais et j'accepte que je dois fournir à Benefaction une copie de la documentation utilisée pour vérifier l'identité du client dans l'éventualité où ces documents seraient requis dans le cadre d'une vérification, d'autres enquêtes réglementaires ou d'autres demandes.

Nom du conseiller en placements

Signature du conseiller en placements

Date